



BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE « CARNET DE VOYAGE BRIANCON-SERRE-CHEVALIER »

Dessin, croquis et aquarelle

29 juillet – 1^{er} août 2026

L'Atelier de la Salamandre

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable de préférence) :

Email :

Nom de profil Instagram * (si vous avez un compte Instagram) :

* Facultatif

Nom et coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence :

Tarif : 350 euros

Ce prix comprend :	Ce prix ne comprend pas :
- Le stage Carnet de voyage à Serre-Chevalier du mercredi 29 juillet 2026 (13h30) au samedi 1^{er} août 2026 (fin de journée). - L'accompagnement de Delphine. - Les supports de stage.	- Les transports et déplacements sur place. - L'hébergement et les frais de repas. - Les frais et dépenses personnels. - Le matériel de dessin.

Le lieu de rendez-vous, la liste de matériel et le support de stage vous seront envoyés 1 mois avant le début du stage.

Modalités de règlement :

- 245 euros à l'inscription par carte bancaire ou virement bancaire.
- 105 euros au 14 juin 2026, payables par virement bancaire.

Les dossiers incomplets seront refusés.

Une option est posée pendant 7 jours à partir de l'envoi du bulletin d'inscription et sera levée en l'absence de réception du dossier d'inscription complet dans ce délai, sans relance de la part de l'Atelier de la Salamandre.

Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales de vente de l'Atelier de la Salamandre et accepte notamment les termes suivants :

En cas d'annulation de la prestation pédagogique afférente au stage Carnet de voyage animé par Delphine Priollaud-Stoclet, à la suite d'un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant Delphine Priollaud-Stoclet ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), l'Atelier de la Salamandre s'engage à rembourser au client l'intégralité du montant de la prestation pédagogique.

Remarque : le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations de voyage parallèlement acquises.

Fait à

le

Signature

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Delphine Priollaud-Stoclet : 06 64 28 14 97

*Les informations recueillies par l'Atelier de la Salamandre et portées sur ce formulaire sont obligatoires, sauf celles suivies d'une * qui sont facultatives. Elles sont conservées pendant 3 ans sous format papier.*

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, adressez-vous à l'Atelier de la Salamandre.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

LA CHARTE DU STAGIAIRE

Stages Carnet de voyage / Urban Sketching

Atelier de la salamandre

Un stage carnet de voyage constitue souvent pour les participants une expérience exceptionnelle. Pour que vous profitiez au maximum de votre voyage, je vous recommande de prendre en considération les points suivants :

1. Je suis en pleine forme

Ce type de voyage n'est pas reposant : vous devrez donc être en bonne forme physique ou capable de gérer votre fatigue. Nous sommes susceptibles de nous lever tôt, de nous coucher tard, de ne pas manger toujours à des horaires habituels, de marcher un peu en portant nos affaires de dessin (même s'il n'est pas question de randonnée sportive).

2. L'union fait la force mais...

Il s'agit d'un voyage de groupe, impliquant donc un certain nombre de règles, de contraintes et de concessions.

Vous devez être ponctuel, capable de vous adapter à un rythme qui n'est pas forcément le vôtre, accepter de « jouer le jeu » des activités proposées même si à première vue cela ne vous inspire pas. C'est essentiel pour créer une belle et bonne dynamique de groupe.

3. L'enfer, c'est les autres ?

Si vous avez de grands besoins d'indépendance, si vous ronflez beaucoup (ou si vous ne supportez pas l'idée de mettre des boules Quies si nécessaire), si vous êtes insomniaque, alors prenez une chambre single :-)

4. Je vise le bon objectif

Je vous propose un stage « Carnet de voyage / Urban Sketching » pour vous donner les clés d'une observation active et dynamique en utilisant des techniques graphiques nomades, non un stage de « Dessin et/ou Aquarelle ».

Le concept : se promener, découvrir, s'imprégner et dessiner de manière spontanée dans l'instant présent. Le tempo sera forcément relativement rapide car on ne s'installe pas pour faire un joli dessin, mais on croque dans l'énergie et sur le vif (en moyenne, un croquis dure entre 15 et 45 minutes, selon les sujets et les circonstances).

Je serai toujours là pour vous aider et vous accompagner, mais jamais je ne ferai à votre place ni déciderai à votre place : à vous de (vous) poser des questions, de trouver vos propres solutions, d'expérimenter, de prendre des risques graphiques, de changer vos habitudes, de mettre en œuvre les astuces dispensées lors des cours thématiques ou des démos.

Dessiner in situ, a fortiori quand on est débutant, implique d'accepter de se tromper, de ne pas y arriver, de faire « moche », de ne pas finir un croquis, de rester sur sa faim...

5. Je joue avec les situations, je m'amuse, je ne me prends pas la tête

Ce type de voyage implique de votre part une certaine dose d'autonomie, de l'ouverture et de la curiosité, une capacité à vous concentrer, à couper votre téléphone quand vous dessinez, à prendre du recul et de la distance et le plus important : de la légèreté et de l'humour !

Conditions générales de vente / Atelier de la Salamandre

Stage Carnet de voyage, dessin, croquis, aquarelle

Article 1

L'Atelier de la Salamandre s'engage à fournir une prestation pédagogique d'enseignement du dessin, de l'aquarelle et du croquis sur le motif pendant toute la durée du stage à raison de 3 à 6 heures par jour dispensée par un professeur expérimenté. Les horaires et la durée des séances de dessin sont variables selon le programme et/ou les aléas du voyage ou de la journée. L'Atelier de la Salamandre ne peut être tenu pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient les temps de dessin. Un support complet de stage sera remis au client 30 jours avant la date de commencement du stage pour les stages d'une durée supérieure à 2 jours. Sinon, ce délai est rapporté à 7 jours. Le matériel de dessin n'est pas inclus dans la prestation pédagogique.

Article 2

L'Atelier de la Salamandre ou son représentant est le seul référent pour toutes questions et décisions relatives à l'encadrement du groupe et au déroulement du voyage.

Article 3

La condition physique et mentale du stagiaire doit lui permettre de suivre le stage Carnet de voyage en s'adaptant au rythme du groupe. Il faut notamment être apte à supporter des conditions de dessin en extérieur (aléas climatiques), à marcher selon le programme du stage et à dessiner toute la journée.

Article 4

Conditions de règlement

L'inscription au stage sera validée à réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé et du paiement d'un acompte s'élevant à 70% du montant de la prestation pédagogique. *Le solde est à régler au plus tard 45 jours avant la date de commencement du stage. **Les conditions de règlement peuvent différer d'un stage à l'autre et seront alors indiquées sur le bulletin d'inscription.*

Article 5

Si le stage Carnet de voyage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client individuellement dès la confirmation écrite du stage et seront placées sous sa seule responsabilité.

1. Si le client souscrit à des prestations annexes avant la confirmation du stage, le client ne saurait exiger de l'Atelier de la Salamandre un quelconque dédommagement en cas d'annulation du stage pour toute raison que ce soit.
2. Après confirmation du stage : en cas d'annulation de la prestation pédagogique afférente au stage Carnet de voyage animé par Delphine Priollaud-Stoclet, à la suite d'un empêchement de quelque nature que ce soit, dûment avéré et concernant Delphine Priollaud-Stoclet ou l'un de ses proches (conjoint, enfant, parent), le client ne pourra invoquer l'annulation de son stage comme cause automatique de résiliation sans frais de ses prestations de voyage parallèlement acquises. Si le client préfère renoncer à celles-ci, les prestataires appliqueront alors leurs conditions d'annulation. ** Sauf assurance spécifique, les frais d'annulation resteront à la charge du client.*

Article 6

6.1 Conditions et frais d'annulation

Aucun dédommagement ne sera versé en cas d'annulation de part et d'autre.

- Si annulation par le client à 45 jours ou plus de la date de commencement du stage, celui-ci perdra les sommes versées au titre d'acompte.
- Si annulation par le client à moins de 45 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant de la prestation pédagogique.
- Si annulation par l'Atelier de la Salamandre, celui-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.

6.2 Conditions et frais d'annulation spécifiques à la situation consécutive à une pandémie ou catastrophe naturelle, guerre, attentat, coup d'état.

Ces conditions complètent ou se substituent aux conditions énoncées au paragraphe 5.1

- En cas de restrictions gouvernementales imposées empêchant la tenue du voyage dans des conditions acceptables (par exemple : confinement, mesures de quarantaine imposées à l'entrée du territoire, restrictions de déplacement), le montant de la prestation pédagogique perçue par l'Atelier de la Salamandre sera intégralement remboursé dans un délai maximum de 3 mois.
- Si le stage est confirmé et qu'aucune mesure de restriction gouvernementale n'empêche le stage de se tenir, toute annulation du fait du stagiaire, quel qu'en soit le motif y compris un test PCR positif, l'absence de passe sanitaire valable ou une mesure de précaution personnelle ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement. Les modalités de remboursement énoncées dans le paragraphe 5.1 seront alors strictement appliquées.

Article 7

Si les conditions météorologiques rendaient impossible la tenue du stage dans des conditions acceptables (pluie forte et continue, événements climatiques extrêmes et imprévisibles), Delphine Priollaud-Stoclet peut décider d'interrompre le stage. Un avoir calculé au prorata de l'action déjà effectuée, déduction faite d'un forfait de 50 euros correspondant à la prestation d'organisation et aux supports de stage, sera alors proposé sur un autre stage Carnet de voyage. Aucun remboursement ne saura être exigé.

Article 8

L'Atelier de la Salamandre se réserve le droit de modifier le lieu du stage pour un autre lieu permettant des conditions pédagogiques équivalentes pour l'apprentissage du dessin si jamais des restrictions de voyage ou de déplacement empêchaient le stage de se dérouler au lieu initialement prévu. Dans ce cas, si les personnes inscrites préféraient renoncer à leur stage, un remboursement ou un avoir valable 12 mois seraient alors proposés sur un stage équivalent.